

Délibération du Conseil d'Administration N°2021-95-4

Modalités de sélection des formations initiales

Vu le décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture précise dans son article 8 que le Conseil d'Administration délibère notamment sur les conditions d'admission des étudiants.

A cet effet, il est proposé les modalités et critères de sélection Parcoursup 2022 et les modalités de sélection des procédures VAE/DAP/Transfert 2022 pour l'accès aux formations suivantes :

- Formation Architecture
- Formation Paysage

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

Les critères de sélection Parcoursup 2022 et les modalités de sélection des procédures VAE/DAP/Transfert 2022 pour l'accès aux formations sont adoptés selon les fiches annexées.

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaires.

Fait à Talence, le 7 décembre 2021

Le président du conseil d'administration,

Jean-Jacques Soulas



RELEVÉ DE DECISIONS

DE SÉANCE DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX POUR LA FORMATION PAYSAGE

Objet Définition des modalités et critères de sélection Parcoursup 2022

Date Le 17 novembre 2021

Membres présents M. Vincent TRICAUD, M Alexandre MOISSET

Membres excusés M Jean-François RODRIGUEZ

Administratifs Mme Elisabeth DUBOURTHOUMIEU, Mme Audrey CHOUVAEFF

La CEV dresse un bilan positif de la sélection des candidatures pour l'année 2021/2022.

Pour 2022/2023, la CEV souhaite reconduire l'essentiel des modalités et critères de sélection appliqués l'année dernière et modifier les critères qui se sont révélés difficiles à mettre en œuvre.

Les objectifs sont les suivants:

- Tenir compte des différents profils de candidats (élèves de terminale, bacheliers, candidats en réorientation ...) pour encourager la diversité des candidatures
- Mettre l'accent sur l'évaluation des langues (en vue de l'obtention d'une certification d'un niveau B2 en DEP2)

Suite aux nombreux échanges, la commission d'examen des vœux de la formation Paysage propose de retenir les modalités et critères de sélection suivants:

La sélection se fera en deux phases:

1/ ADMISSIBILITÉ

Les modalités de sélection:

L'ensemble des vœux confirmés sont examinés.

Une note est attribuée à l'ensemble des dossiers. Cette note tient compte de critères quantitatifs et qualitatifs (voir ci-après)

Le nombre de candidats admissibles est fixé à 225 candidats.

Les critères de sélection:

- **Les critères quantitatifs (résultats scolaires) – COEF 3**

Matières sélectionnées avec coefficients correspondants (cf Annexes) sur les notes des bulletins de 1^{ère} et terminale ainsi que les notes du baccalauréat – reconduction des critères de 2021.

Une modulation sera appliquée sur les enseignements de langues vivantes (LV1 et LV2)
1 point supplémentaire sera appliqué pour les moyennes supérieures à 16/20.

- **Les critères qualitatifs**

o **La Fiche Avenir – COEF 1**

Les appréciations seront transformées en notes pour:

- les appréciations de la 2^{ème} partie (avis du professeur principal): méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir
- Les appréciations de la 3^{ème} partie (avis du chef d'établissement): avis sur la capacité à réussir

Selon un barème de notation commun aux membres de la CEV

- peu démontrée: 5/20;
- assez satisfaisant 10/20;
- satisfaisant: 15/20;
- très satisfaisant: 20/20
- Engagement citoyen: oui 20/20; non 0/20

o **Le projet de formation motivé – COEF 2**

Attribution d'une note par les membres de la commission.

2/ ADMISSION

Les modalités de sélection:

La commission propose d'organiser les entretiens des candidats admissibles en visio conférence exclusivement afin de permettre à un maximum de candidats de se présenter à la phase d'admission.

9 jurys composés de 2 enseignants auditionneront chacun 25 candidats, soit en tout 225 candidats sur une journée.

La durée de l'entretien reste fixée à 15 minutes.

La grille d'évaluation est commune à tous les jurys.

Le système de classement des candidats reçus en entretien est reconduit:

4 candidats admis d'office en paysage (4*9 jurys = 36 candidats le 36^{ème} candidats est 1er sur liste complémentaire).

Les suivants sont classés sur liste complémentaire par rang du classement attribué par le jury.

Les critères de sélection de 2021 sont reconduits:

- 1- **Qualité d'écoute et d'expression du candidat**
- 2- **Sensibilité et créativité (utilisation d'un support ou non au choix du jury)**
- 3- **Motivation pour les études de paysage, connaissance des enjeux, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles**
- 4- **Connaissance de la formation et intérêt pour l'école de Bordeaux**

Sur la question des effectifs Parcoursup 2022, la commission propose le maintien à **30 candidats** afin de tenir compte de l'évaporation des étudiants sur les années suivantes (défections, transferts, réorientation, abandons ...)

VOIE GÉNÉRALE

ENSEIGNEMENTS	PROPOSITION CEV CRITERES 2022
<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Enseignement scientifique - Éducation physique et sportive <p>SPÉCIALITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Histoire géographie, Géopolitique et sciences politiques - Humanités, littérature et philosophie - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; - Mathématiques - Physique-chimie - Sciences de la vie et de la Terre - Sciences économiques et sociales - Arts - Littérature et langues et cultures de l'antiquité - Numérique et sciences informatiques - Sciences de l'ingénieur - Biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) <p>OPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arts - Droit et grands enjeux du monde contemporain 	<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <p>Français (écrit coef 2) oral (coef 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - LVA-LVB - Enseignement civique et moral <p style="text-align: right;">coefficient 3</p> <p>Toutes les spécialités sont retenues</p> <p style="text-align: right;">coefficient 2</p> <p>Options retenues</p> <p style="text-align: right;">coefficient 2</p>

VOIE TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENTS	CRITERES 2022
<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive <p>SPÉCIALITÉS</p> <p>STD2A</p> <ul style="list-style-type: none"> - Design et métiers d'art - Outils et langages numériques - Physique-chimie <p>STI2D</p> <ul style="list-style-type: none"> - Innovation technologiques - Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique) - Physique-chimie et mathématiques <p>STMG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit et économie - Management - Sciences de gestion et numérique <p>STL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biochimie-biologie - Biotechnologies - Physique-chimie et mathématiques - Sciences physiques et chimiques en laboratoire - Autres spécialités: S2TMD , ST2S, STHR, STAV <p>OPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Management et gestion - Santé et social - Biotechnologies - Création et innovation technologique / sciences de l'ingénieur 	<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <p>Français (écrit coef 2) oral (coef 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Philosophie - Histoire-géographie - LVA-LVB - Enseignement civique et moral <p style="text-align: right;">coefficient 3</p> <p>Toutes les spécialités sont retenues</p> <p style="text-align: right;">coefficient 2</p> <p>Tous les enseignements optionnels sont retenus</p> <p style="text-align: right;">coefficient 1</p>

VOIE PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENTS	CRITERES 2022
<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive - Arts appliqués et cultures artistiques - Prévention, santé et environnement - Éco-gestion et éco-droit - Physique-chimie <p>SPÉCIALITÉS propres à chaque famille de métiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aéronautique - Alimentation - Hôtellerie –restauration - Beauté et bien être - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Gestion administrative, transports et logistique - Mer - Relation client - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication - Pour l'enseignement agricole: - Alimentation bio-industrie – laboratoire - Nature – jardin – paysage – foret - Des productions - Conseil-vente 	<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <p>Français (écrit coef 2) oral (coef 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes coefficient 3 - Mathématiques - Arts appliqués et cultures artistiques <p>Toutes les spécialités sont retenues coefficient 2</p> <p>Un bonus de 1 point est accordé sur la note globale aux spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Nature – jardin – paysage – foret

ADMISSIONS Paysage 2022

Mercredi 11 Mai 2022

Jury :

Nom :

Prénom :

CRITÈRES	COMMENTAIRES DU JURY
Qualité d'écoute et d'expression du candidat	
Sensibilité et créativité	
Motivation pour les études de paysage, connaissance des enjeux, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles	
Connaissance de la formation et intérêt pour l'école de Bordeaux	

Résultat : Admis Prioritaire Non retenu Absent

Commentaire (obligatoire si le candidat est non retenu):

RELEVÉ DE DECISIONS

DE SÉANCE DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX/ COMMISSION VAE POUR LA FORMATION ARCHITECTURE

Objet	Définition des modalités et critères de sélection pour la procédure Parcoursup 2022 et pour les procédures VAE/DAP/Transferts
Date	Le 18 novembre 2021
Membres présents	Mme Casaux-Ginestet Géraldine, Mme Karine Louilot, M Olivier Brochet, M Patrice Godier, M Denis Thepaut, M Pierre Goutti
Membres excusés	Mme Pascale de Tourdonnet
Administratifs	Mme Elisabeth DUBOURTHOUMIEU, Mme Audrey CHOUVAEFF

La commission VAE s'est prononcée sur 3 demandes de dispenses:

- La demande de dispense pour le stage et le rapport du stage du S10 est accordée à M Hosam KAMAL
- La dispense des enseignements du tronc commun du S8 est accordée à M Yassine EL HAJJI
- La dispense de l'enseignement STA en S1-S2 est accordée à me Mattis DALIBOT

Sélection VAE/DAP/Transfert

Les modalités et critères de sélection appliqués en 2021 pour les procédures VAE/DAP/Transfert sont reconduits en 2022. **(cf Annexe 1)**

Une réunion avec les admis de la procédure DAP sera organisée avant la fin du 1^{er} semestre afin d'échanger avec les candidats sur leurs impressions et éventuellement leurs difficultés.

Afin, d'ajuster son travail, la commission souhaite pour la prochaine commission de 2022 que lui soit présentée une analyse sur les profils des candidats ainsi qu'un suivi statistique des admis sur les trois dernières années.

Sélection Parcoursup 2022

La sélection se fait en deux phases: admissibilité / admission.

1/ Phase d'admissibilité:

Toutes les candidatures confirmées se verront attribuer une note globale résultant de l'addition d'un critère quantitatif et d'un critère qualitatif.

La note globale ainsi attribuée permettra de générer un classement des candidats admissibles. Une réunion d'harmonisation proposera une liste de candidat au chef d'établissement.

Le nombre des candidats admissibles est fixé à **540 candidats**.

A/ Critère quantitatif - Les résultats scolaires – Coefficient 99

Pour chaque voie (générale, technologique et professionnelle) la commission a sélectionné des matières auxquelles seront appliqués des coefficients).

Le calcul se fera:

Pour les élèves de Terminale: sur les notes de 1^{ère} et de terminale (bulletins et notes du bac des 3 trimestres de 1^{ère}, et des 2^{es} trimestres de terminale)

Pour les candidats déjà bacheliers: sur les notes des bulletins de 1^{ère} et de terminales ainsi que sur les notes du baccalauréat.

cf Annexe 2

Pour la voie générale, un coefficient plus important est appliqué sur les enseignements communs suivis par l'ensemble des candidats en 1^{ère} et en terminale. Un coefficient plus faible est appliqué aux spécialités et aux options proportionnellement aux volumes horaires consacrés à ces enseignements.

Pour la voie technologique, dans la même logique une attention particulière est portée aux enseignements de spécialités qui représentent dans cette voie un volume horaire plus important en comparaison avec les enseignements communs et les options.

B/ Critère Qualitatif - La Fiche Avenir – Coefficient 1

Les appréciations seront transformées en notes pour:

- les appréciations de la 2^{ème} partie (avis du professeur principal): méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir
- Les appréciations de la 3^{ème} partie (avis du chef d'établissement): avis sur la capacité à réussir

Selon un barème de notation commun aux membres de la CEV

- peu démontrée: 0/20;
- assez satisfaisant 5/20;
- satisfaisant: 15/20;
- très satisfaisant: 20/20
- Engagement citoyen: oui 20/20; non 0/20

2/Phase d'admission:

Les entretiens seront organisés en présentiel à l'école afin de permettre aux jurys de rencontrer les candidats et de favoriser les candidatures de proximité qui sont au final davantage susceptibles d'accepter les propositions d'admission.

La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.

Les membres des jurys auront la possibilité de consulter les dossiers qui leur sont affectés en amont.

Une grille de critères commune est communiquée à chaque jury. Tous les critères ont la même importance. Chaque jury doit faire figurer un commentaire.

La commission ne s'oppose pas à ce que les candidats présentent des travaux personnels.

Le système de classement des candidats reçus est le suivant:

3 candidats admis d'office en architecture par jury

Les suivants sont classés sur liste complémentaire par rang du classement attribué par le jury.

Les jurys ne sont pas obligés de retenir 10 candidats sur la liste complémentaire mais seulement les candidats qu'ils veulent admettre à l'école.

Une colonne dédiée au département d'origine du candidat sera ajoutée à la grille de classement des candidats.

Les entretiens en visio conférence sont proposés aux candidats ne résidant pas sur le territoire métropolitain et pour cause de maladie sur justificatif. Aucun jury n'aura plus d'une demi-journée de visio-conférence.

À la fin de la phase d'admission, une réunion d'harmonisation permet à la commission de proposer au chef d'établissement une liste des candidats admis.

Les critères de sélection pour 2022 s'organisent autour de 3 grands thèmes:

- Qualité de la présentation orale
- Motivation du candidat
- Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle

Cf Annexe 3

Effectifs Parcoursup 2022

La commission propose de conserver une promotion en 1^{ère} année à 110 étudiants.

Le nombre candidats Parcoursup proposé est de **85 candidats**. L'effectif pourra être revu à la hausse (90 candidats) lors de la modification des données relatives à la capacité d'accueil le 20 mai 2022.

Compte tenu du taux d'encadrement actuel en licence, la promotion des 1^{ères} années de Licence ne peut être portée à 120 étudiants.

Formation Architecture
Procédures VAE/DAP/Transferts
2022/2023

PROCÉDURE VAE	Éléments validés par la commission VAE
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - titulaires d'un baccalauréat / diplôme équivalent ET d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ou européen (équivalent au moins au niveau BAC+2 validé ou en cours de validation) <u>en lien avec le métier d'architecte</u>. - Interruption des études dans une ENSA de France depuis plus de trois ans et souhaitez reprendre les études d'architecture à l'ENSAPBx. - Titulaires d'une ou plusieurs <u>expériences professionnelles significatives</u> acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage <u>en lien avec le métier d'architecte</u> - Les candidats titulaires uniquement d'un bac+1 validé ou en cours de validation doivent se pré-inscrire sur Parcoursup - Les candidats hors Union Européenne non titulaires d'un diplôme français relèvent exclusivement de la procédure de Demande d'Admission Préalable (DAP).
Composition du dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire - Une lettre de motivation - Un cv - Un portfolio (10 pages max, format pdf A3/A4) - Le programme des études supérieures - La copie des relevés de notes du bac et des études supérieures - La copie des diplômes - Les diplômes étrangers sont traduits en français et certifiés par un traducteur assermenté) - L'attestation ENIC-NARIC pour les diplômes étrangers

<p>Modalités de sélection</p>	<p>Les meilleurs dossiers seront pré-sélectionnés puis classés selon 3 catégories par les membres de la commission: les admis d'office, les admis sous réserves (à étudier en réunion d'harmonisation) et les candidats non retenus.</p> <p>La commission fixera la liste des candidats admissibles retenus pour un entretien lors de la réunion d'harmonisation. Des entretiens en visio sont proposés pour les candidats ne résidant pas sur le territoire. Les meilleurs candidats admis seront classés en 2 catégories : les admis et les non retenus.</p> <p>Les dossiers sont dématérialisés et transmis selon la procédure soit via Taiga, soit par We Transfert.</p>
<p>Critères d'analyse des candidatures</p>	<p>Critères pour l'admissibilité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours de formation en adéquation avec une entrée en VAE (études suivies, expériences prof, stages...) - Qualité de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) - Portfolio (qualité de la création et capacité du candidat à produire une analyse critique de son travail) - Pour les candidats étrangers niveau d'expression écrite satisfaisant (niveau B2 exigé) <p>Critères pour l'admission:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la présentation, du parcours, des compétences et de la motivation - Capacité à l'oral, capacité à communiquer - Capacité à argumenter et à prendre position - Curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit - Pour les candidats étrangers: niveaux d'expression et de compréhension orale satisfaisants – niveau B2)

PROCÉDURE DAP	Éléments validés par la commission VAE
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Étudiant étranger titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires et/ou supérieures - Candidat étranger bénéficiant d'une expérience professionnelle en architecture <p>Les candidats étrangers titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français ou son équivalent, préparé ou obtenu dans un lycée français à l'étranger, ou dans l'un des pays de l'Union européenne passent par PARCOURSUP</p> <p>Candidats étrangers dispensés de procédure DAP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des titulaires d'un diplôme français d'études supérieures ; - des bénéficiaires d'un accord inter-écoles ou entre gouvernements (fournir le justificatif) ; - des boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de Gouvernements étrangers; - des apatrides, des réfugiés politiques, des bénéficiaires de la protection subsidiaire ; - des enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux-mêmes ; - des étudiants souhaitant partir en échange dans le cadre de la mobilité étudiante. <p>Ils candidatent dans les mêmes délais que les DAP.</p>
Composition du dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation - CV - Portfolio obligatoire (format A4 broché 20p maxi) - Copie des diplômes et relevés de notes de fin d'études secondaires et des études supérieures (traduits en français et certifiés par un traducteur assermenté et datant de moins de 2 mois) - Liste des matières suivies - Attestation niveau B2: TCF DAP B2 ou DELF B2 (420/699 et 12/20)

	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité traduite en français en cours de validité - Attestation ENIC-NARIC fortement recommandée <p>Les dossiers sont dématérialisés et transmis selon la procédure soit via Taiga, soit par We Transfert</p>
Modalités de sélection	<p>Les meilleurs dossiers seront pré-sélectionnés puis classés selon 3 catégories par les membres de la commission: les admis d'office, les admis sous réserves (à étudier en réunion d'harmonisation) et les candidats non retenus.</p> <p>La commission fixera la liste des candidats admissibles retenus pour un entretien lors de la réunion d'harmonisation. Des entretiens en visio sont proposés pour les candidats ne résidant pas sur le territoire. Les meilleurs candidats admis seront classés en 2 catégories : les admis et les non retenus.</p>
Critères d'analyse des candidatures	<p>Critères pour l'admissibilité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats scolaires ou universitaires - Niveau de langue française - Parcours de formation en adéquation avec une entrée en architecture (études suivies, expériences prof, stages...) - Qualité de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) sur - Portfolio (qualité de la création) <p>Critères pour l'admission:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la présentation du parcours, des compétences et de la motivation - Capacité à argumenter et à prendre position - Capacité à l'oral, capacité à communiquer, niveau d'expression et compréhension oral - Curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit

PROCÉDURE TRANSFERT	Éléments validés par la commission VAE
Conditions d'accès	<p>Être étudiant dans une ensa</p> <p>Être étudiant à l'ESA de Paris</p> <p>Transfert de droit pour les étudiants ayant obtenus le DEEA sous réserve de la capacité d'accueil de l'établissement.</p>
Composition du dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire - Lettre de motivation - CV - Portfolio (format numérique A4 20p maxi) - Relevés de notes obtenus dans le cursus architecture visé par l'ENSA - Relevés de notes du bac - Tous autres documents appuyant la candidature
Modalités de sélection	<p>Examen sur dossier.</p> <p>Les meilleurs dossiers seront sélectionnés par les membres de la commission.</p> <p>Les dossiers de candidatures sont dématérialisés et transmis via Taïga.</p>
Critères d'analyse des candidatures	<p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats académiques - Parcours de formation en adéquation avec une admission à l'ensapBordeaux (études supérieures, expériences professionnelles/stages) - Qualités de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) - Portfolio (qualité de la création et capacité du candidat à produire une analyse critique de son travail)

VOIE GENERALE	
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX
ENSEIGNEMENTS COMMUNS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Enseignement scientifique - Éducation physique et sportive 	ENSEIGNEMENTS COMMUNS RETENUS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes
SPÉCIALITÉS <ul style="list-style-type: none"> - Histoire géographie, Géopolitique et sciences politiques - Humanités, littérature et philosophie - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; - Mathématiques - Physique-chimie - Sciences de la vie et de la Terre - Sciences économiques et sociales - Arts - Littérature et langues et cultures de l'antiquité - Numérique et sciences informatiques - Sciences de l'ingénieur - Biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) 	Toutes les spécialités sont retenues COEFFICIENT 2
OPTIONS <ul style="list-style-type: none"> - Arts - Droit et grands enjeux du monde contemporain - EPS - Langues des signes française - Langues et cultures de l'Antiquité - LVC (dont langues régionales) - Mathématiques expertes - Mathématiques complémentaires 	Tous les enseignements optionnels sont retenus COEFFICIENT 1

VOIE TECHNOLOGIQUE	
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX
<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive <p>SPÉCIALITÉS</p> <p>STD2A Design et métiers d'art Outils et langages numériques Physique-chimie</p> <p>STI2D Innovation technologiques Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique)</p> <p>Physique-chimie et mathématiques</p> <p>STMG Droit et économie Management Sciences de gestion et numérique</p> <p>STL Biochimie-biologie Biotechnologies Physique-chimie et mathématiques Sciences physiques et chimiques en laboratoire Autres spécialités: S2TMD, ST2S, STHR, STAV</p> <p>OPTIONS</p> <p>EPS Création et culture-design LVC Management et gestion Arts Santé et social Biotechnologies Sciences et laboratoire Langues et cultures de l'Antiquité Création et innovation technologique / sciences de l'ingénieur</p>	<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes - Mathématiques <p style="text-align: right;">COEFFICIENT 1</p> <p>SPÉCIALITÉS retenues</p> <p>STD2A Design et métiers d'art Outils et langages numériques Physique-chimie</p> <p style="text-align: right;">COEFFICIENT 2</p> <p>STI2D Innovation technologiques Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique) Physique-chimie et mathématiques</p> <p>Les autres séries peuvent candidater (seuls les enseignements communs seront pris en compte).</p> <p>Tous les enseignements optionnels sont retenus</p> <p style="text-align: right;">COEFFICIENT 1</p>

VOIE PROFESSIONNELLE	
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX
ENSEIGNEMENTS COMMUNS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive - Arts appliqués et cultures artistiques - Prévention, santé et environnement - Éco-gestion et éco-droit - Physique-chimie SPÉCIALITÉS propres à chaque famille de métiers: <ul style="list-style-type: none"> - Aéronautique - Alimentation - Hôtellerie –restauration - Beauté et bien être - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Gestion administrative, transports et logistique - Mer - Relation client - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication - Pour l'enseignement agricole: - Alimentation bio-industrie – laboratoire - Nature – jardin – paysage – forêt - Des productions - Conseil-vente 	ENSEIGNEMENTS COMMUNS RETENUS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes <p style="text-align: right;">COEFFICIENT 1</p> 3 spécialités retenues : <ul style="list-style-type: none"> - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication <p style="text-align: right;">COEFFICIENT 2</p> Les autres spécialités <p style="text-align: right;">COEFFICIENT 1</p>

Annexe 2

FORMATION ARCHITECTURE

Projet de pv d'audition des candidats pour la phase d'audition

QUALITÉ DE LA PRÉSENTATION ORALE	OUI	NON
Qualité de l'expression orale		
Discours structuré		
Capacité d'écoute et d'échange avec le jury		
Commentaires :		

MOTIVATION DU CANDIDAT	OUI	NON
Connaissance de la formation et du métier d'architecte		
Connaissance des enjeux du métier d'architecte		
Connaissances générales sur l'architecture, ses dimensions artistiques, sociologiques et historiques		
Connaissance des spécificités de la formation à Bordeaux et de l'organisation générale de l'école		
Investissement personnel dans la découverte du métier d'architecte et des études (visite de bâtiments, expositions, stages, pratiques du dessin...)		
Participation aux JPO		
Candidat en réorientation : projet réfléchi, expose ses acquis antérieurs		
Commentaires :		

OUVERTURE D'ESPRIT, CURIOSITÉ INTELLECTUELLE	OUI	NON
Activités extra-scolaires et centres d'intérêt		
Ouverture sur le monde contemporain et compréhension des enjeux		
Exprime un avis personnel sur des questions d'actualité		
Commentaires :		